

Yves Berlioux
4098 route du col
Le Rivier 38520 Ornon
Tel : 04 76 80 41 77
Mail : yves.berlioux@gmail.com

Le 30.10.2025

A l'attention de monsieur Rapin, commissaire enquêteur

Objet : révision du PLU d'Ornon

Bonjour,

Voici quelques remarques sur le contenu du projet de PLU

Concernant le règlement et zonage // jardins à préserver

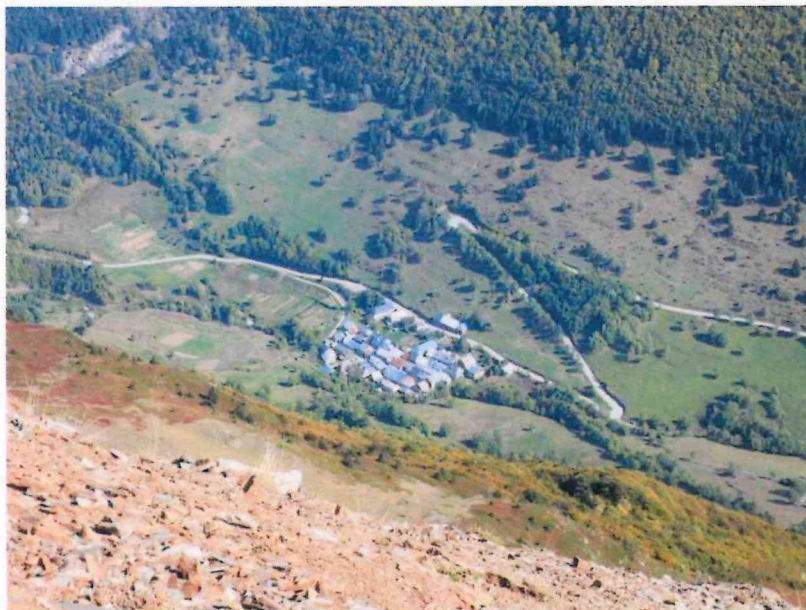
Dans la version provisoire du projet de révision du PLU d'Ornon, je trouve que le fait de rendre **non constructibles** des parcelles de jardins au Rivier - qui n'en sont pas pour la plupart d'entre eux- et actuellement situées en zone urbaine, est en totale contradiction avec les objectifs du PLU à savoir d'accueillir de nouveaux habitants et de garantir le développement urbain au sein des espaces urbanisés.

Parmi ces « jardins protégés », pour lesquels vous faites mention de « forte valeur paysagère ou botanique », peu sont cultivés, on est plus sur de l'herbe et quelques arbres qui n'ont rien de « remarquables ».

Je vous joins une photo du village du Rivier vu d'en haut où vous pouvez constater que ce ne sont pas les jardins qui manquent autour du village et il me semble illogique de restreindre la zone UA actuelle.

Que l'on « protège » des jardins hors zone urbaine UA, pourquoi pas, ils le sont déjà de fait, au regard du plan des risques et du périmètre de l'AFP.

Dans les objectifs du projet de PLU il est mentionné : « Garantir le développement urbain au sein des espaces urbanisés et limiter la consommation d'espaces » Le maintien de la possibilité de construire sur les parcelles de « jardins » situés en zone Urbaine va dans ce sens. Même si les propriétaires concernés n'ont pas de projet immédiat, déclasser ces parcelles, c'est leur refuser une possibilité d'extension ou de construction d'une annexe.



Le Rivier, vu d'en haut

Nous avons perçu un certain embarras lors de la présentation du projet de révision du PLU par le bureau d'études Alpicité. Le seul véritable objectif de cette révision, confirmé par la représentante du bureau d'études, est de permettre la construction d'un bâtiment d'accueil au Plan du col. Ce ne devrait pas être un sujet tabou, même si le contenu du programme de ce bâtiment interroge.

Sauf à souhaiter donner du « volume » à cette étude, les sujets des « jardins classés » ou de vue « remarquable » sur l'église de la Pouthuire me paraissent de l'enrobage hors sujet.

Concernant l'OAP n°1 secteur A du Plan du col, plusieurs remarques :

- Le bureau d'étude Alpicité décrit l'aménagement du Plan du col comme un élément d'un tout alors que visiblement c'est le tout ! la mairie dit qu'il n'y a pas de projet précis mais la perception est que cette orientation communale importante semble traitée volontairement avec précipitation. Le passé pas si lointain de la décision de modification du POS pour la création du lotissement de la Poyat nous incite à rester vigilants.
- Nous savons tous que l'activité ski-alpin d'Ornon est en sursis, comme dans la quasi-totalité des stations de basse altitude. Prétendre redynamiser l'activité touristique de cet endroit par des aménagements hors de proportion avec le site n'est pas très cohérent. Rappelons que dans le passé la commune a vendu ses deux bâtiments d'accueil de la station, le dernier étant justement situé au Plan du col.
- Pour ce qui est de la perception de l'entrée en Oisans, même si la limite communale est située au Plan du col, c'est le passage au Col d'Ornon géographique, situé à 800 m du Plan du col sur la commune voisine de Chantepérier, qui marque symboliquement l'entrée en Oisans. Ce n'est pas une énième construction « hors-sol » qui changera les habitudes des touristes, d'autant plus qu'il y a déjà tout ce qu'il faut en matière d'accueil sur le site du col d'Ornon.
- De même pour les loisirs, en plus des contraintes ou nuisances pour les habitants du hameau du Plan du col, quelle serait l'attractivité d'aménagements « ludiques » de type urbain ? Un essai a été fait par un entrepreneur privé l'été dernier sans grande réussite. Est-ce à la commune d'Ornon de prendre le risque de construire des bâtiments qui risquent de devenir à court terme une friche touristique ?
- Enfin, une nouvelle « maison du Parc des écrins et office du tourisme » vient d'être construite à Bourg d'Oisans. Il est certain que les touristes entrant en Oisans par le col d'Ornon profiteront de cette nouvelle structure. Un mini-office touristique au Plan du col fera « doublon ».

J'espère que vous prendrez en compte ces remarques

Cordialement.

Yves Berlioux